



audience de conciliation

Par **Manan**, le **29/03/2019** à **14:49**

L'avocat qui assistait ma fille dans son divorce (prononcé par son mari) vient de se dessaisir de l'affaire juste 3 jours avant l'audience de conciliation (prévue le 1er avril 2019). Elle évoque des propos irrespectueux de la part de ma fille. Or celle-ci lui faisait simplement part d'observations à noter dans ses conclusions. En a-t-elle le droit compte tenu du fait qu'elle a été réglée de ses honoraires. De plus ma fille a signé une convention.

Merci de votre réponse

Par **Manan**, le **29/03/2019** à **14:52**

Demande de renseignements pour honoraires d'avocat suite question posée précédemment par Manan

Par **NR**, le **30/03/2019** à **17:13**

Bonjour, Il est difficile de se prononcer sans connaître les raisons précises invoquées et sans savoir quelle a été la nature des échanges. Il reste que cette situation semble révélatrice d'une rupture de la relation de confiance entre un client et son Avocat et inversement, laquelle pourrait justifier que son Conseil se désintéresse du dossier. Compte tenu des circonstances, il serait judicieux que votre fille sollicite le renvoi de l'audience devant le Juge aux Affaires Familiales afin d'être assistée dans sa procédure de divorce. Cordialement, [Avocat Paris N.R.](#)